

**Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale**

Québec 

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Évaluation de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – volet formatif

Intégration en emploi à court terme
selon le suivi effectué par les organismes promoteurs

Direction de l'évaluation

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Septembre 2010

Introduction

En 2006, le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA). Elle se poursuivra jusqu'en mars 2012.

L'ICTA s'adresse à des travailleuses et à des travailleurs âgés de 55 à 64 ans¹, sans emploi, dépourvus des compétences nécessaires pour intégrer un nouvel emploi et résidant dans une communauté vulnérable. Une telle communauté possède un taux de chômage élevé constant ou une main-d'œuvre qui dépend, pour 20 % ou plus, d'une industrie victime d'une réduction importante de ses effectifs. L'ICTA vise prioritairement les communautés vulnérables aux prises avec des fermetures d'entreprises ou des réductions de personnel dans l'industrie forestière, minière, du textile ou de la pêche et où il n'y a pas de service d'emploi, ni de formation pouvant aider rapidement les chômeurs et les chômeuses. Le programme s'adresse aussi au personnel d'entreprises connexes ou à des gens d'affaires touchés indirectement par les fermetures de ces entreprises. La priorité doit être accordée aux personnes les plus démunies, notamment celles ne bénéficiant pas de prestations d'assurance-emploi.

L'ICTA vise à offrir aux travailleuses et aux travailleurs âgés des projets pour améliorer leur employabilité, pour les réintégrer au marché du travail ou leur permettre de rester actifs pendant que leur collectivité traverse une période d'ajustement. En moyenne, les projets doivent proposer 25 heures d'activités par semaine. Ils doivent inclure des activités d'aide à la recherche d'emploi comme de la formation sur les techniques de recherche. En outre, les personnes doivent participer à au moins deux activités de développement de l'employabilité, par exemple de la formation pour acquérir des compétences professionnelles particulières répondant à une demande actuelle ou anticipée du marché du travail. Enfin, les participants et les participantes reçoivent un soutien du revenu.

En avril 2009, la Direction de l'évaluation (DE) s'est adressée aux responsables régionaux d'Emploi-Québec pour obtenir des renseignements quant à l'intégration en emploi des personnes ayant participé à des projets ICTA dans leur région.

1. Il convient de préciser que des personnes de 50 à 54 ans peuvent participer à l'ICTA, si cela ne se fait pas au détriment de candidates et de candidats plus âgés et que ces derniers composent la majorité du groupe.

Méthodologie

Les renseignements demandés concernaient 32 projets ICTA, qui se sont déroulés dans 13 régions. Dans les cas où un projet comprenait plus d'un groupe, les renseignements reçus portaient sur les groupes dont toutes les activités étaient terminées, soit 1 710 personnes. Pour chaque groupe, la DE a demandé aux responsables régionaux le nombre de personnes :

- ayant commencé à participer au projet;
- ayant participé au projet jusqu'à la fin;
- ayant occupé un emploi pour lequel l'employeur a reçu une subvention salariale²;
- ayant occupé un emploi selon le suivi fait par l'organisme et le moment de ce suivi.

Nombre de participantes et de participants et abandons

La plupart des projets ont été offerts à plus d'un groupe. Dans quelques projets, des participants et des participantes pouvaient commencer à n'importe quel moment (entrée continue). Le nombre minimal de participantes et de participants à un projet est de huit et le nombre maximal, de 175. La moitié des projets comptait de 25 à 99 personnes.

nombre de personnes	projets	
moins de 25	11	34 %
de 25 à 49	8	25 %
de 50 à 99	8	25 %
100 ou plus	5	16 %
total	32	100 %

2. Il s'agit uniquement des subventions versées par les organismes promoteurs dans le contexte de l'ICTA et non des subventions régulières d'Emploi-Québec.

Comme déjà mentionné dans d'autres volets de l'évaluation, peu de participantes et de participants quittent les projets avant la fin.

% de personnes ayant abandonné	projets	
Aucun abandon	6	19 %
de 1 % à 4 %	5	16 %
de 5 % à 9 %	10	31 %
de 10 % à 14 %	5	16 %
de 15 % à 19 %	2	6 %
20 % ou plus	4	13 %
total	32	100 %

Dans les deux tiers des projets, on compte moins de 10 % d'abandons ou aucun abandon.

Objectif ciblé quant à l'intégration en emploi

Quels étaient les objectifs d'intégration en emploi que les organismes promoteurs devaient atteindre selon les ententes prises avec Emploi-Québec?

L'objectif le plus fréquent s'élevait à 80 % (12 projets). Dix projets avaient un objectif de 70 %. Un seul projet n'avait pas d'objectif à atteindre.

objectif ciblé	projets	
Aucun	1	3 %
de 50 % à 60 %	5	16 %
de 61 % à 70 %	12	38 %
de 71 % à 80 %	13	41 %
de 81 % à 90 %	1	3 %
total	32	100 %

Intégration en emploi

Ce sont les organismes promoteurs qui ont effectué les suivis dont il est question dans ce document. Le moment de ces suivis varie d'un projet à l'autre, tel que le tableau suivant le démontre. Le plus souvent, les suivis ont lieu 12 semaines après la fin de la participation aux projets.

moment du suivi après la fin de la participation	projets	
moins de 12 semaines après	4	13 %
12 semaines après	14	44 %
variable d'un participant à l'autre	9	28 %
non disponible	5	16 %
total	32	100 %

En ce qui concerne le taux d'intégration en emploi, 60 % ou moins des personnes ayant participé à un projet ICTA occupaient un emploi au moment du suivi dans près des deux tiers des projets (20/32). La moyenne s'élève à 56 %.

% de personnes ayant intégré un emploi	projets	
moins de 40 %	3	9 %
de 41 % à 50 %	7	22 %
de 51 % à 60 %	10	31 %
de 61 % à 70 %	6	19 %
de 71 % à 80 %	6	19 %
total	32	100 %

Le calcul du taux d'intégration en emploi tient compte du nombre de personnes en emploi par rapport au nombre total de personnes ayant commencé à participer au projet, incluant, donc, les participantes et les participants ayant quitté le projet avant la fin.

Atteinte des objectifs d'intégration en emploi ciblés

objectif atteint	projets	
Oui	4	13 %
Non	27	87 %
total	31 ³	100 %

Les objectifs ciblés ont été atteints dans seulement quatre projets.

Les écarts entre les objectifs ciblés et les taux d'intégration sont-ils grands? Parmi les projets n'ayant pas atteint leur objectif, l'écart est de 10 points de pourcentage ou plus dans plus des deux tiers des projets (19/27).

écart en points de pourcentage	projets	
moins de 10 %	8	30 %
de 10 % à 19 %	9	33 %
20 % ou plus	10	37 %
total	27	100 %

Subventions salariales

La DE s'est également intéressée au nombre de subventions versées par les organismes promoteurs dans le contexte des projets ICTA. Cette information n'était pas disponible dans les fichiers administratifs du Ministère.

% de personnes dont l'employeur a reçu une subvention	projets	
Aucune	4	13 %
de 1 % à 19 %	11	34 %
de 20 % à 39 %	10	31 %
40 % ou plus	7	22 %
total	32	100 %

L'utilisation de ce type de subvention semble limitée. Aucune personne ou moins de 20 % des personnes participantes ont travaillé pour un employeur ayant reçu une subvention dans près de la moitié des projets (15/32).

3. Le total n'est que de 31 projets, car aucun objectif n'a été fixé pour un projet.

Conclusion

Selon les suivis effectués par les organismes promoteurs quant à l'intégration en emploi des participants et des participantes à l'ICTA, les taux d'intégration ne sont généralement pas élevés. De plus, ces taux atteignent rarement les taux ciblés dans les ententes de projet et la plupart des écarts sont relativement grands. Ainsi, Emploi-Québec pourrait revoir à la baisse les taux d'intégration en emploi à court terme.

La plupart des organismes ont effectué un suivi peu de temps après la fin de la participation des personnes à un projet ICTA. C'est peut-être ce qui explique les faibles taux d'intégration observés.

Liste des projets et des organismes promoteurs

Nom	Organisme promoteur
Fôrester au travail	Service de transition en emploi
Action-travail 55 (2007)	Les services d'aide à l'emploi de Témiscouata
Humanis	Groupe Humanis-Technologies
Au pays des bleuets	Commission scolaire du pays des bleuets
La route 55 vers l'emploi	Cégep de Trois-Rivières
Réintégration en emploi de travailleuses licenciées de 55 ans et plus	Centre Le Pont
Programme de mise en forme professionnelle	Stratégie Carrière
Prisme	CRE Mauricie
Vers des perspectives plus favorables	Centre d'intégration au marché de l'emploi de l'Estrie
Tremplin 55 +	SMVDRH
PEP Pontiac	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Service à la clientèle et vente de produits de quincaillerie	SRFPO
Ressource-emploi 2	Stratégie Focus 45 ans +
Projet pour les travailleurs âgés de 55 ans et plus	Vision-Travail
Les Prospecteurs	Centre Émersion
ICTA Nord-du-Québec 2006-2007	Commission scolaire de la Baie-James
Démarche-Emploi	SAE de la MRC Bonaventure
Travail en vue	Service d'aide à l'emploi Transit
Le Rocher	Réseau FAC de la Commission scolaire René-Lévesque
Opération Dignité	Pouvoir des mots Gaspé
Parcours 55	Impact Travail
O'Bouleau	Défi-Emploi
Compétences Plus	La Griffes d'Alpha
Bilan 55 - 64 ans	L'Orienthèque
ICTA MRC Haut Saint-Laurent	Vision-Travail
ICTA MRC Beauharnois-Salaberry	Vision-Travail
ICTA MRC Jardins de Napierville	Vision-Travail
L'expérience des travailleurs âgés n'est pas à ignorer (MRC Brôme)	SEMO de Granby et région
Départ (MRC Acton)	Action Emploi
Départ St-Hyacinthe	Action Emploi
Main-d'œuvre d'expérience de la MRC Arthabaska et Érable	Accès Travail
Main-d'œuvre d'expérience de la MRC de Drummond	Accès Travail